

BUDGET PRIMITIF

2020



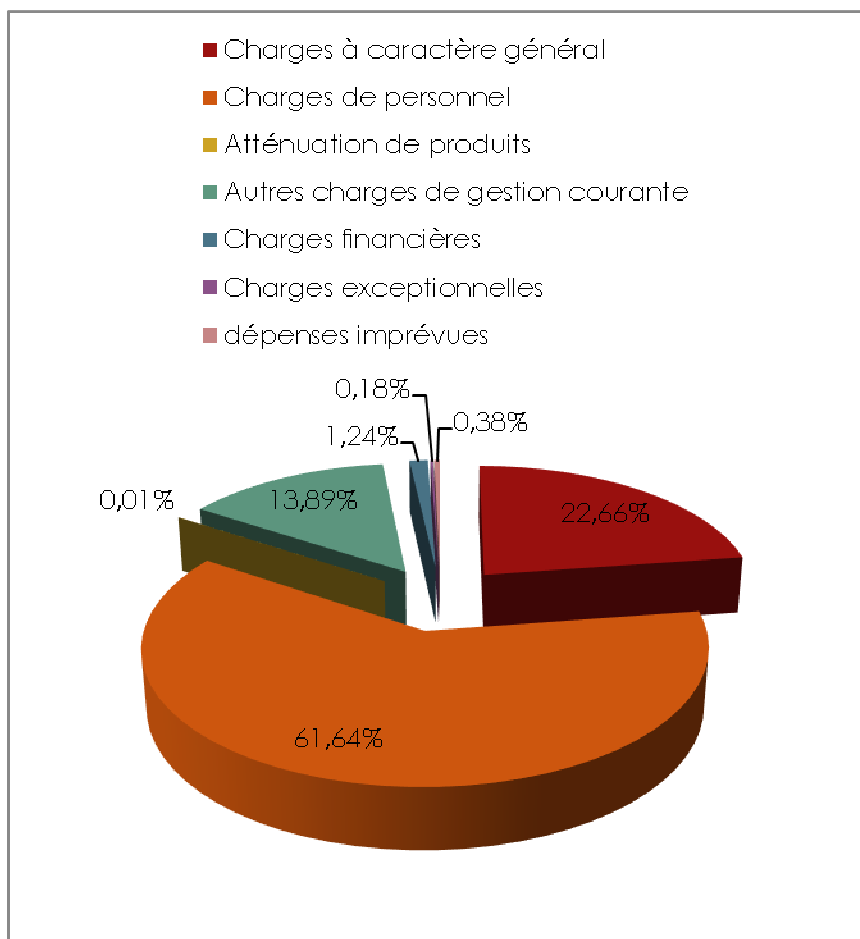
Le budget primitif 2020 s'élève à 13 241 740,74 € se répartissant entre la section de fonctionnement pour 8 748 250,58 € et la section d'investissement pour 4 493 490,16 €.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les dépenses

Elles sont évaluées à 8 748 250,58 € comprenant des dépenses réelles s'élevant à 8 100 813,58 € et des dépenses d'ordre de 647 437€.

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :



a. Les dépenses à caractère général

Les **dépenses à caractère général** sont évaluées à 1 836 045,90 € contre 1 777 763 € pour le budget primitif 2019. Différents éléments ont été pris en compte : ils résultent de la valorisation des projets et de l'évolution de la commune, mais aussi de contraintes conjoncturelles.

De manière générale, les prévisions 2020 ont été établies le plus précisément possible pour éviter de trop grands écarts avec les réalisations.

Ainsi, l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie a été prise en compte pour l'évaluation des postes relatifs à l'électricité, au chauffage et aux contrats de maintenance.

Des économies seront réalisées au niveau du compte 6042 « achat de prestations de services ». Il s'agit des repas servis dans les restaurants scolaires. La prévision est ajustée par rapport aux réalisations soit une économie de 5 490 €. C'est le cas également au compte 60622 « carburant », soit une économie de 2 500 €.

Les fournitures de petit équipement (compte 60632) ont été prévues de manière à permettre les interventions des agents des ateliers municipaux et des espaces verts, et notamment la réalisation des travaux effectués par le personnel de la commune dans le cadre de l'entretien et des réparations des bâtiments et/ou des biens mobiliers de la commune (111 757 €). Pour l'exercice 2020, dans un souci d'optimisation et de remise en conformité, un marché de fournitures, de petits équipements pour les services techniques a été conclu et comprend plusieurs lots (électricité - plomberie/sanitaire – peinture - gros œuvre – quincaillerie - bois). La prévision au BP 2020 correspond à la somme maximale prévue au marché soit 96 000 € TTC dont le matériel nécessaire à la construction de chalets et 5 000 € supplémentaires réservés à l'accessibilité.

La dotation destinée à l'achat et au renouvellement des livres, CD et DVD à la médiathèque est maintenue au même niveau que 2019, soit un crédit de 14 000 €. (compte 6065 « Livres, disques, cassettes »)

Le compte 60628 « autres fournitures non stockées » enregistre une augmentation. La principale dépense nouvelle concerne un effort supplémentaire pour le fleurissement de la ville (5 000 €).

Il est prévu, sur l'exercice 2020, l'entretien du sol du Chœur de lumière. La somme de 1 000 € est ajoutée au compte 60631 « produits d'entretien » car il s'agit de produits spécifiques et coûteux. De plus, l'enveloppe globale pour les dépenses de produits et matériel d'entretien est augmentée de 2 000 € pour assurer un nettoyage efficace des salles de sports.

Le compte 6135 « location mobilière » enregistre une légère augmentation, suite à la mise en place de fontaines à eau dans les écoles, le hall de l'hôtel de ville, à l'espace Pierre de Coubertin et au CCAS. Il s'agit d'un contrat de location (avec entretien, changement des filtres et désinfection)

Il faut rappeler qu'au compte 61521 « entretien des terrains » et suite aux nouvelles dispositions gouvernementales concernant le dispositif des contrats aidés, la commune a dû optimiser et réorganiser ses effectifs, notamment aux services techniques – espaces verts. Ainsi, il a été décidé de poursuivre le marché pour l'entretien complet du stade Edmond Belle et de ses abords (tonte, traçage, traitement, fauchage, arrosage, entretien du terrain synthétique), cette dépense s'élève à 95 000 €.

Egalement se poursuit le contrat annuel pour l'entretien des espaces verts sur des sites choisis, pour la réalisation de prestations de tonte en mulching ou fauchage pour environ 10 000 € et de même pour l'entretien des jardinières et massifs en centre ville et aux abords de la gare pour 13 000 €.

Au vu des réalisations antérieures, les comptes relatifs à l'entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux, du matériel roulant ou autres biens mobiliers sont estimés à la hausse. (comptes 615221 – 615232 – 61551 – 61558). Il s'agit notamment d'opérations de désamiantage avant le remplacement des chaudières (5 000 €), une provision de 5 000 € dédiée à l'espace Jean Monnet et 2 500 € pour l'église en cas de gros entretien du bâtiment, pour l'entretien annuel de la balayeuse de voirie et une enveloppe de crédits de réparation du matériel roulant.

Il faut rappeler que l'entretien des réseaux (suivi et maintenance de l'éclairage public) est réalisé en partie en régie, c'est-à-dire par du personnel communal. Les autres dépenses sont réalisées en fonction des interventions qui s'avèrent nécessaires au cours de l'année.

Le compte 617 « études et recherches » est augmenté de 7 990 € par rapport à la prévision 2019. Cela concerne une étude relative à la redynamisation du commerce et les actions économiques en lien avec l'appel à projet de la Région pour un montant de 12 600 €.

Le compte 6226 « honoraires » augmente de manière importante (68 930 €). On comptabilise les nouvelles dépenses suivantes :

- Détection, identification et géo référencement du réseau d'éclairage public : 48 960 €
- Assistance DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) : 3 000 €.

Ces dépenses supplémentaires correspondent à une obligation réglementaire pour l'année 2020.

- Confection du document unique d'évaluation des risques professionnels par l'agent préventeur du Centre de Gestion du Nord : 1 880 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour préparer les marchés de téléphonie et assurances : 8 850 €
- Honoraires du cabinet conseil dans le cadre des conventions de mise en œuvre des préconisations « catégories insalubres et absence d'éléments de confort » (3 112,56 €), « vacances et omissions » (1 215 €) et sur les économies 2019 de taxe foncière (2 805,60 €).

Le compte 6231 « annonces et insertions » correspond aux dépenses estimées à 7 540 € en vue des divers marchés qui seront renouvelés : fournitures des services techniques –entretien du stade – éclairage public - fournitures scolaires – assurances - téléphonie – restauration scolaire...

Comme pour les prestations extérieures relatives à l'entretien du stade et des espaces verts, un contrat d'entretien annuel est prévu pour le gros nettoyage hebdomadaire à la piscine municipale (dégraissage et désinfection des sols, parois, sanitaires et autres prestations habituelles de nettoyage). La dépense s'élève à 13 000 € à prévoir au compte 6283 « frais de nettoyage ».

Le compte 6262 « frais de télécommunications » enregistre des dépenses supplémentaires du fait de la dotation de téléphones portables à des responsables de services et l'installation de l'ADSL à l'ancienne prison.

En dernier lieu, il est à noter que le montant des crédits scolaires prévus au compte 6067 pour les écoles publiques reste identique à 2019, soit 50,80 euros pour un élève élémentaire domicilié à Bourbourg et 33,46 euros pour un élève de maternelle.

b. Les charges de personnel

Les **charges de personnel et frais assimilés** s'élèvent à 4 993 706 € alors qu'elles atteignaient 4 832 210 au BP 2019. Les principales justifications concernent :

- Le recours aux contrats dits « aidés » est totalement remis en cause. Il est remplacé par le « Parcours Emplois Compétences » : dispositif plus sélectif avec davantage d'accompagnement et une participation de l'Etat plafonnée à hauteur de 50 % de la dépense. La dépense est évaluée pour l'année à 274 687 € contre une dépense de 226 218 € en 2019, le nombre de contrats pour 2020 s'élève à 25 au lieu de 21.

Le remboursement prévu par l'Etat pour la prise en charge de ces emplois est de 130 000 € au lieu de 98 300 € en 2019.

- Le budget tient compte aussi de l'action volontariste en faveur des emplois d'avenir: Ce poste concerne un contrat au service Jeunesse et Sports.

- le compte 64131 concerne la rémunération principale des agents non titulaires. Il augmente passant de 125 910 € en 2019 à 174 887 € en 2020, ce qui correspond au remplacement des agents titulaires en longue maladie (restauration Ecole Sévigné et La campagne), congés maternité, de reclassement suite à des incompatibilités avec le poste actuel et l'état de santé de l'agent.

- La masse salariale des agents titulaires augmente de 2,3 %. Il faut intégrer les évolutions statutaires liées au Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) et les augmentations de certaines cotisations comme la caisse de retraite (CNRACL), les recrutements de personnel suite à certains départs en retraite. Il est aussi indispensable de remplacer le personnel de service des écoles notamment un agent de restauration et d'entretien partant à la retraite et qui travaillait à temps non complet. Pour une meilleure organisation des tâches de nettoyage, notamment pour l'entretien des classes, et pour pallier la diminution du nombre de contrats aidés affectés à l'entretien, les agents sont recrutés à temps complet.

Un maître-nageur est recruté pour compléter l'équipe de la piscine municipale suite au départ en retraite du chef de bassin.

La personne en contrat avenir à la médiathèque est recrutée. De même, pour l'apprenti en poste aux espaces verts.

Il est également prévu les crédits nécessaires au « tuilage » du poste de DGS à l'occasion de son départ en retraite.

Enfin, le poste de responsable du CCAS est prévu sur une année entière en 2020 puisque l'agent est arrivé en cours d'année 2019.

La stabilisation est particulièrement difficile à atteindre en raison de la progression mécanique des traitements qui résulte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), de la revalorisation du SMIC, de la mise en œuvre de la réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) et la dénonciation du contrat par l'organisme chargé de l'assurance statutaire. Le nouveau contrat coûtera à la commune 120 000 € en 2020 au lieu de 80 000 € en 2019.

c. Les atténuations de produits

Les **atténuations de produits** concernent le dégrèvement des taxes foncières sur les propriétés non bâties dont bénéficient les jeunes agriculteurs soit 727 €.

d. Les autres charges de gestion courante

Les **autres charges de gestion courante** sont estimées à 1 125 297,08 € contre 1 131 365 € prévues en 2019.

Cette baisse est due au maintien au même niveau des subventions aux associations et au dispositif de prise en charge des transports pour les associations.

La contribution aux organismes de regroupement concerne le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme dont la participation budgétaire demeure à 102 536,32 €.

La contribution du SIVOM est composée d'une part fiscalisée et d'une part budgétaire. Ainsi, la contribution totale de la ville passe de 405 171,97 € en 2019 à 441 808,09 € euros en 2020.

Les autres contributions obligatoires c/ 6558 correspondent à la participation versée à l'école Saint Joseph. Elle demeure identique à 2019 soit 155 000 €.

Pour 2020, la « subvention de fonctionnement au CCAS » ne sera pas versée compte tenu de l'excédent de trésorerie du CCAS qui n'a donc pas besoin de cette participation de la commune.

e. Les charges financières

Les **charges financières** sont évaluées à 100 298,60 € au lieu de 105 545 € en 2019. Les intérêts du nouvel emprunt sont compris et s'élèvent à 4 508 €, ainsi que les frais de dossier. Toutefois les charges financières sont en baisse étant donné le mode d'amortissement des anciens emprunts qui arrivent bientôt à terme. En effet, les échéances sont constantes (capital et intérêt), le montant de chaque échéance est identique sur toute la durée du prêt mais la part des intérêts est plus élevée au départ et diminue progressivement.

f. Les charges exceptionnelles

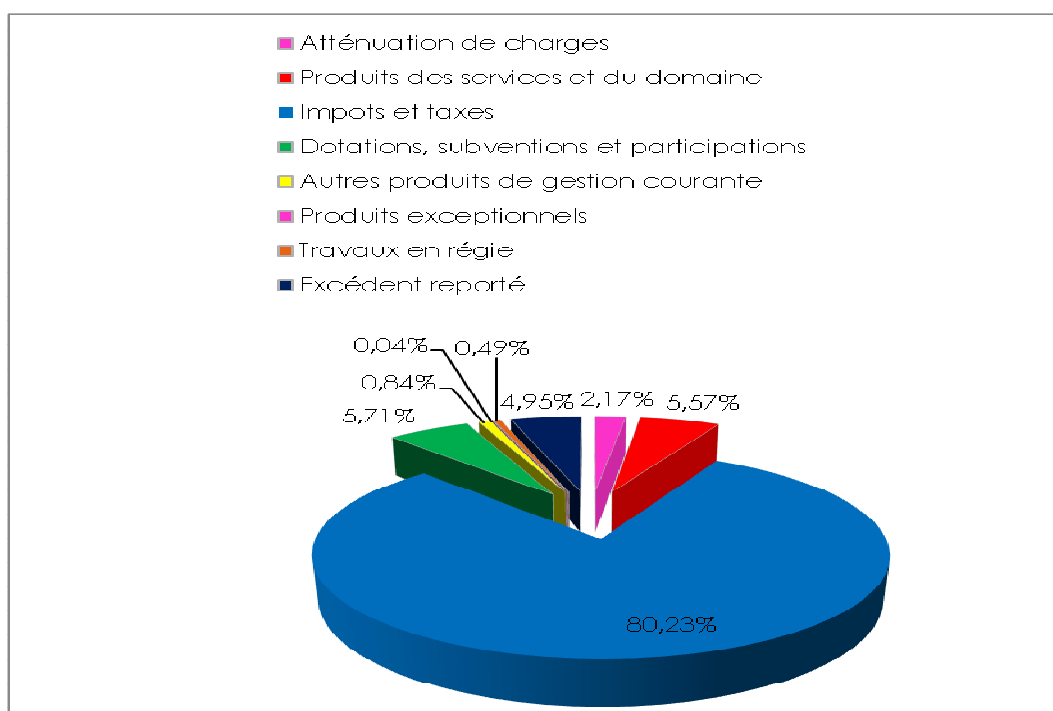
Les charges exceptionnelles sont estimées à un niveau inférieur à celui de 2019 (14 739 € au lieu de 16 330 €). La commune poursuit la maîtrise à un niveau constant des subventions à caractère exceptionnel en direction des associations.

La différence s'explique au compte 6718 « autres charges exceptionnelles » correspondant, en 2019, au remboursement de l'avance des frais d'un agent dans le cadre du FIPHFP, fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (opération blanche puisque la recette est identique) que nous ne comptabiliserons plus en 2020.

Le compte 6714 « bourses et prix », dont les primes versées aux agents communaux médaillés reste identique en 2020.

L'**autofinancement prévisionnel** dégagé au profit de la section d'investissement est estimé à 647 434 €. Il est composé de 183 000 € de dotations aux amortissements et d'un virement de 464 437 € entre sections

1.2 Les recettes :



Les recettes de fonctionnement ont été évaluées de manière prudente pour un montant de 8 748 250,58 € (dont 433 321,52 € d'excédent de fonctionnement reporté). Elles diminuent donc d'environ 162 091 € par rapport au budget 2019.

a. Les atténuations de charges

Le chapitre « **Atténuations de charges** » s'élève à 190 000 €, comprenant, d'une part, le remboursement des contrats aidés par l'Etat (CUI CAE ou Parcours Emplois Compétences et Emplois d'Avenir) et, d'autre part, le montant estimé des remboursements relatifs aux arrêts de travail par la compagnie d'assurances.

b. Les produits des services

Les **produits des services, du domaine et ventes diverses** sont évalués à 487 280 € contre 481 786 € prévus en 2019.

Cette faible progression s'explique par l'imputation au compte 70876 « remboursement de frais par le GFP de rattachement » des 34 480 € versés par la CUD dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment du CIAC. Au BP 2019, la recette avait été prévue par erreur au compte 74751 « participation GFP de rattachement ». Dans l'ensemble, les prévisions sont calculées très prudemment en fonction des réalisations 2019 et ce, malgré l'augmentation progressive et régulière des différents tarifs des services : compte 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » (droits d'inscription école de musique, recettes de la régie des spectacles), 7063 « redevances et droits des services à caractère sportifs et de loisirs » (entrées de piscine, inscriptions foulées bourbourgeoises), 7067 « services périscolaires et enseignement » (restaurants scolaires et garderie), mais surtout au vue de la déclaration CAF prévisionnelle 2020 correspondant aux prestations de services : activités périscolaires et contrat Enfance et Jeunesse,. La CAF verse l'intégralité de la participation et la commune reverse la part correspondante à l'association Andyvie pour les services qu'elle prend en charge. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les modalités d'acompte ont changé et la majeure partie a déjà été versée sur l'exercice 2019.

c. Les impôts et taxes

Les « **Impôts et taxes** » sont estimés à 7 018 912,69 € dont 3 245 171 € d'impôts ménages et 2 163 410 € d'attribution de compensation. L'évaluation des contributions directes intègre la revalorisation des bases prévue dans la loi de finances pour 2020, de 0,9% pour les bases de taxe d'habitation sur les résidences principales et de 1,2 % pour les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les bases de taxes foncières. Les taux communaux restent identiques à ceux appliqués depuis 2001.

N'ayant aucune information de l'Etat en ce qui concerne le montant des bases, le produit inscrit tient compte également d'une évaluation prudente de la perte de bases sur le site de la friche BETAFENCE, suite aux opérations de démolition.

L'Attribution de Compensation versée par la Communauté urbaine de Dunkerque reste identique à 2019 soit 2 163 410 €.

Il s'agit d'un versement obligatoire effectué par un EPCI au profit des communes - membres avec pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétence et du passage à la taxe professionnelle unique.

Dans le cadre de l'objectif 3 du Pacte Fiscal et Financier visant à renforcer la péréquation et la solidarité des communes, la CUD a décidé de modifier et d'unifier la DSC et le FPIC. En ce sens, la CUD prend désormais en charge l'intégralité du FPIC pour toutes les communes- membres avec une diminution concomitante de la DSC. L'opération est neutre dans la mesure où la commune, qui n'a plus à subir l'effet du FPIC, voit sa DSC réduite à due concurrence.

Par ailleurs, et toujours dans l'objectif de renforcer la solidarité sur le territoire de la CUD, une dotation exceptionnelle est attribuée pour les communes soumises à des aléas, notamment le financement de la sécurité des événements exceptionnels selon des critères bien définis.

	2017	2018	2019	2020 estimé
DSC Brute	1 097 858	1 153 707	1 214 446	1 214 446
FPIC	-154 464	-156 009	-151 434	-151 434
DSC exceptionnelle	7 128	7 128	7 128	7 128
DSC totale	950 522	1 004 826	1 070 140	1 070 140

Il convient de retrancher au montant de la DSC brute, le solde du FPIC comme stipulé dans la délibération du 22 juin 2017 qui prévoit une prise en charge par la CUD, de l'intégralité du FPIC pour la commune de BOURBOURG et une régularisation sur la DSC.

Pour rappel, le FPIC (fond de péréquation des ressources intercommunales et communales) consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines communes ou intercommunalités pour reverser aux communes ou intercommunalités moins favorisées. Là également, il s'agit d'une précision puisque nous ne disposons pas à ce jour des montants officiels qui n'ont pas été notifiés.

d. Dotations et subventions

Le chapitre dédié aux « **Dotations, subventions et participations** » est estimé à 499 695,50 € contre 615 804 € en 2019.

Il convient de noter que le principe de prudence a été adopté quant aux différentes dotations de l'Etat dont les montants ne sont pas à ce jour notifiés.

Aucune baisse nette n'est programmée selon l'Etat quant à l'enveloppe de la Dotations Globales de Fonctionnement. Cependant pour la commune, avec les modalités d'écrêtement, le montant 2020 sera en diminution. L'écrêtement correspond à un montant prélevé sur la DGF des communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil. La DGF 2020 de la commune s'élèverait, d'après les dernières estimations, à 60 000 € contre 140 143 € en 2019.

La Dotation de Solidarité Rurale est attribuée pour tenir compte d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de service suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance des ressources fiscales. Par souci de prudence, il est conseillé de l'estimer à la somme de 115 000 € contre 122 000 € en 2019.

La baisse des crédits de ce chapitre est due en partie au paiement d'un loyer et du remboursement de charges suite à la mise à disposition du bâtiment de la Halle aux poissons depuis le transfert du CIAC à la Communauté Urbaine de Dunkerque (34 480 € compte 74751 « participation GPF de rattachement) imputés par erreur sur ce chapitre au lieu du chapitre 70.

e. Autres produits de gestion courante

Les « **Autres Produits de Gestion Courante** » se maintiennent par rapport à l'exercice précédent : les revenus des immeubles sont réévalués en fonction de l'évolution des indices immobiliers, suivant les règles en vigueur. Il comprend aussi le remboursement par la paroisse de la consommation électrique de l'église et la récupération de la taxe d'ordures ménagères des logements communaux.

f. Les produits exceptionnels

Enfin, le compte des **produits exceptionnels** (2 237 €) comprend 1 000 € en cas de mandat à annuler et 1 237,22 € dans le cadre de remboursement par l'assurance suite à des sinistres.

g. Les travaux en régie

Pour les opérations d'ordre, on comptabilise les travaux en régie. Il s'agit des travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité, qui met en œuvre des moyens en matériel et en outillage acquis ou loués par elle, ainsi que les fournitures. Le principe comptable des travaux en régie repose sur le transfert en section d'investissement de dépenses initialement inscrites en section de fonctionnement. Il s'agit pour l'exercice 2020 :

- Réfection des abris des archers
- Constructions de chalets
- Création d'un garde-corps rue Edmond De Coussemacker
- Réparations et réfections diverses au presbytère

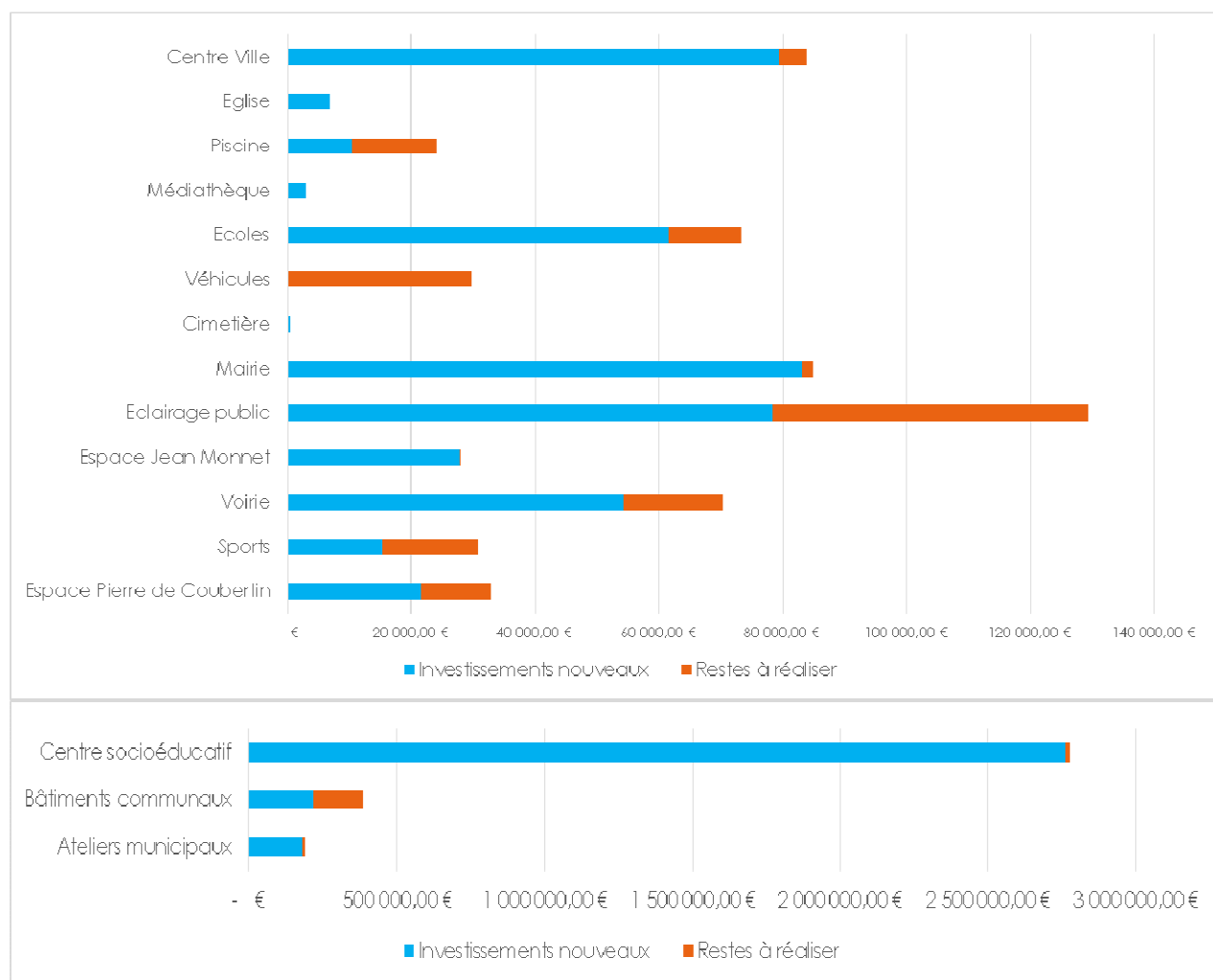
La prévision s'élève à 42 600 euros.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

2.1 Les dépenses

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 601 539 € auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser pour 344 889,82 €, et 33 360,34 € pour des dépenses imprévues.

Leur répartition par opération est la suivante :



Les **investissements** les plus importants concernent l'opération **Centre Socio-Educatif** : le marché de maîtrise d'œuvre et les différentes prestations concernant la conception présentent un coût total de 123 400 € TTC pour 2020 et le montant des travaux qui ont débuté courant janvier, est estimé à 2 638 800 €.

Pour le service des **ateliers municipaux**, une enveloppe de 10 000 € est inscrite pour l'achat de divers outillages, 17 500 € pour l'acquisition d'un désherbeur vapeur au vue de l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, une dépense à hauteur de 150 000 € pour la poursuite des travaux et le réaménagement des futurs locaux du service espaces verts. Sur les crédits 2019 restant à réaliser, on compte

un reliquat de facture concernant le remplacement des menuiseries sur le nouveau site des espaces verts et l'installation de la benne basculante.

L'opération **Ecoles** dont le budget inscrit s'élève à 61 630 € correspond notamment à la réfection de la dernière partie de la toiture de l'école Sévigné (30 000 €), une enveloppe de 5 000 € pour chaque école afin de remplacer du mobilier scolaire, le remplacement du mobilier de restauration pour les écoles Lamartine et La campagne (6 000 €). Sur les crédits 2019 restant à réaliser, environ 10 000 € concernent le remplacement des tabatières à l'école Billaut.

L'opération **Sports** dont le budget inscrit s'élève à 15 410 € correspond au remplacement des tapis au dojo de la salle Albert Denvers (10 000 €), au remplacement de quelques tables pour le tennis de table (3 600 €) et une enveloppe de 1 500 € dans le cadre de besoins éventuels de changement de matériels défectueux comme des treuils de panier de basket. Le montant des restes à réaliser 2019 s'élève à 13 000 € et concerne la pose d'un filet pare-ballons au stade Edmond Belle.

D'autres dépenses sont prévues sur l'exercice telles que le remplacement des bornes électriques pour le marché hebdomadaire (14 500 €), un crédit de 10 000 € pour l'achat de mobilier urbain, une enveloppe de 3 000 € pour l'achat d'instruments à l'école de musique, l'achat de stores à la médiathèque à hauteur de 3 000 € et le nouvel aménagement de l'espace public au monument aux morts (55 000 €).

L'éclairage public concerne les travaux de renforcement des réseaux ou de mise en œuvre de nouveaux équipements, des travaux de modernisation des équipements d'éclairage public existants.

Afin de poursuivre notre action en matière d'économie d'énergie, le remplacement des éclairages « boules » et lampes mercure par des lampes à économie d'énergie sera effectué à hauteur de 45 000 €. Il faut prévoir un crédit dans le cas de vandalisme et/ou d'accidents pouvant endommager le matériel pour 30 000 € et la part communale de 3 321 € concernant les travaux d'éclairage public route RD 46 mitoyenne avec Cappellebrouck.

Les restes à réaliser 2019 s'élèvent à 51 000 € soit 14 600 € pour le vandalisme, 6 725 € pour l'accompagnement des travaux entrepris par la CUD au hameau de Coppenaxfort, 17 856 € pour le remplacement de boules par des leds, 6 907 € pour le remplacement des projecteurs de façade à l'hôtel de ville et 4 890 € pour la sécurisation du carrefour des AFN.

Pour l'opération **voirie**, le montant des nouveaux investissements s'élève à 54 250 € pour la réfection des chemins ruraux, l'acquisition de caméras pour la poursuite du plan de vidéo-protection, l'achat de bornes de propreté sanicrottes, un radar pédagogique et l'installation en éclairage public et matériel de voirie sur l'aire de covoiturage. Sur les crédits 2019 restant à réaliser, on affecte 16 000 € pour l'aménagement des espaces verts à l'aire de jeux « square des familles ».

Pour l'**église**, de gros travaux sont prévus en toiture mais ne concernent pas le budget de la commune puisqu'ils seront réalisés par le SIVOM des Rives de L'Aa et de la colme. Cette année, nous prévoyons uniquement des dépenses dans le cadre des gros entretiens et la pose d'un défibrillateur.

Pour l'opération **Bâtiments Communaux** et dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments, une somme de 50 000 € est budgétisée conformément à l'agenda d'accessibilité.

Une enveloppe de 30 000 € est prévue dans le cas où de grosses réparations seraient nécessaires sur les bâtiments communaux.

Il est prévu des travaux dans les logements de fonction à l'école Sévigné à hauteur de 7 500 €.

Nous devons régler la dernière annuité de l'immeuble rue Paul Machy (125 000 €).

168 030 € restent à réaliser sur l'enveloppe 2019, notamment des travaux d'agrandissement du local associatif (149 100 €) et 18 930 € pour des travaux d'accessibilité (rampe accès PMR à la médiathèque).

En ce qui concerne l'opération **Mairie**, 83 150 € de nouveaux investissements sont inscrits. Ils représentent du matériel et mobilier (armoires, chaises de bureau, ...), et surtout le remplacement du serveur informatique et de certains ordinateurs qui ne seront plus compatibles avec windows 10 (environ 71 000 €).

Pour l'opération **Espace Pierre de Coubertin**, il est inscrit des dépenses à hauteur de 2 450 € pour le renouvellement de mobilier et matériel informatique. Une somme de 15 800 € est prévue pour la refonte du site internet de la ville, ce qui est indispensable pour profiter des nouvelles technologies et des moyens de communication, de paiement en ligne ...

Sur les crédits 2019 restant à réaliser, on compte 9 500 € concernant les travaux de réparation de l'ascenseur.

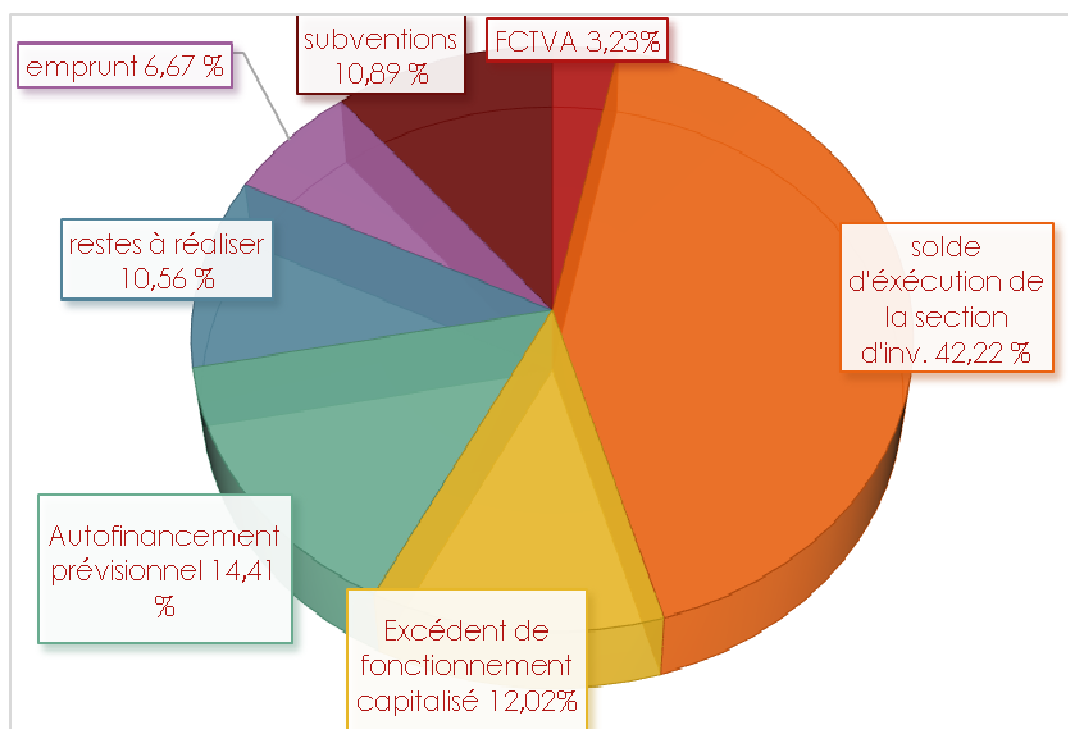
Pour la **piscine**, il est nécessaire de prévoir une enveloppe dans le cas de réparations importantes relatives à cet équipement que la commune s'efforce de préserver (10 000 €).

A l'**espace Jean Monnet**, le renouvellement du petit matériel est prévu : chariot de ménage, vestiaire agents de service, vitrine d'affichage extérieure pour 1 000 € et 26 774 € pour la réfection et la mise aux normes du matériel de cuisine.

Le remboursement du capital des emprunts représente une dépense prévisionnelle de 464 437 €, dont le capital du nouvel emprunt pour 11 250 €.

2.2 Les recettes

Les recettes d'investissement de l'exercice se répartissent comme suit :



Les recettes sont donc constituées à 75,33 % par le solde d'exécution de la section d'investissement pour 1 897 060,75 €, l'excédent de fonctionnement 2019 pour 540 241,26 €, le prélèvement sur la section de fonctionnement soit 647 437 € et l'emprunt de 300 000 € pour le centre socioéducatif.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est estimé à 145 000 € sous réserve de la validation des dépenses éligibles par les services de l'Etat. Ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en année n-2, soit 2018, année de la mise en place de la main courante au stade, de l'achat d'un véhicule, de la création du sas à l'hôtel de ville, les travaux de toiture et chemin piétonnier à l'école sévigné, la restauration des baies de la haute nef à l'église et la toiture du local associatif.

Les demandes de subventions formulées pour les travaux de réhabilitation et d'extension du centre socio-éducatif se comptabilisent comme suit :

- 127 585 € du fonds de concours de la CUD et 356 264 € restant à percevoir
- 159 100 € de subvention de la CAF
- 197 737 € de subvention du Département (504 000 € part du FIC versé par la CUD),

Une subvention de la ligue de football a été notifiée à hauteur de 5 000 € suite à la sécurisation du stade Edmond Belle pour la pose d'un pare-ballons.

Sur les restes à réaliser, on compte 29 370 € pour la dotation de soutien à l'investissement local de 2019 relative aux travaux de toiture de l'école Sévigné et 88 696 € provenant de la vente d'une parcelle rue René Marchandin au propriétaire privé, dans le cadre du développement du « B-PARC ».

Ce projet de budget marque notre volonté de poursuivre la maîtrise de notre fonctionnement afin de maintenir une capacité d'investissement dans un contexte particulièrement difficile pour les collectivités territoriales.

A Bourbourg, le

Le Conseiller délégué aux finances

Patrick Behague